

Toulouse, le - 2 FEV. 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

DP 107 - 2024

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau 31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023;

Considérant le point A 2 8 de la délégation de compétences au Président de Réseau31 ;

Considérant la nécessité de signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne pour les agents du Réseau31;

Décide

Article unique : de signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne à compter du 1^{er} janvier 2024.

Sébastien VINCINI
Président

